

LYCEE PROFESSIONNEL ROCHES MAIGRES

25 rue Leconte Delisle
CS 31014
97872 Saint-Louis Cedex

Bureau du DDFPT
Tél : 02.62.91.28.58
Courriel : ddfpt.9740004L@ac-reunion.fr

ORDRE DE MISSION

(Décret n°90-437 du 28/5/90, circulaire du 6 nov.90, J.O du 09/12/90)

Valable du / / au / /

Madame, Monsieur ⁽¹⁾ :

Résidence familiale :

Grade :

Professeur(e) au Lycée Professionnel Roches Maigres est autorisé(e), pendant la période susvisée, à se rendre de sa résidence familiale ou administrative au(x) lieu(x) de stage (figurant au verso), sachant que seul le chemin le plus court sera pris en considération (*loi de programmation article L212-14*).

Cet ordre de mission est établi conformément aux dispositions de la *circulaire 79-219 du 26 juillet 1979 B.O. n° 30 page 1751*.

Les frais de transport seront remboursés dans les conditions prévues par le *décret du 10 août 1966* modifié au taux fixé par le dernier *arrêté d'application du 24 avril 2006* (limitant à 8 chevaux).

Pour se rendre sur les lieux de visites de stage, l'intéressé(e) est autorisé(e) à utiliser son véhicule personnel désigné ci-après:

Marque	
Puissance fiscale	
Immatriculation	

Le chef d'établissement.

Date, cachet et signature

Nota Bene :

- Le tableau récapitulatif (au verso) servira de pièce justificative pour le remboursement des frais de déplacements.

- Les déplacements dans la commune de la résidence administrative (Saint-Louis) ne sont pas remboursés.

- La carte grise du véhicule et un RIB devront obligatoirement être joints au document et remis au service de la gestion dans les deux semaines ouvrables après la fin du stage.

(1) Rayer la mention inutile

DATES	ENTREPRISES VISITÉES	VILLE	KM (A/R)

Je soussigné(e), Madame/Monsieur⁽¹⁾
, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur cet état et demande le remboursement de mes frais de déplacement par virement sur :

- mon compte bancaire N° :Domiciliation:

Signature

Partie réservée à l'administration

Taux	
Total km parcourus	
Remboursement	

Arrêté le présent état à la somme de (en lettres):

.....

Saint-Louis, le :

Le Chef d'établissement

(cachet et signature)

(1) Rayer la mention inutile